

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après le mot :

« regard »,

insérer les mots :

« notamment des caractéristiques des exploitations présentes et de l'agriculture développée, ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement vise à rétablir des dispositions qui ont disparues sans justification dans le cadre de la réécriture des alinéas 23 à 26.